

Le trait d'union

Emprunté à l'hébreu, le trait d'union est une petite ligne horizontale (-) qui indique la division ou la liaison des mots ; il a été adopté en français vers 1540, après divers tâtonnements (on a d'abord utilisé deux barres parallèles ainsi que des apostrophes).

Il a différentes fonctions :

1. un rôle typographique : il indique la coupure d'un mot en fin de ligne.

Règle : la division doit s'opérer à la fin d'une syllabe graphique et le segment rejeté à la ligne suivante doit comporter plus d'une lettre.

Attention ! On doit éviter de couper les mots :

• *après une apostrophe* : par exemple

... il **s'**-

approche...

• *après une seule voyelle initiale* : par exemple, (*a-paiser, *é-taler...)

... il s'est **a**-

paissé...

ou *avant une seule voyelle finale* (*cré-é, *obé-i...)

... il a **cré**-

é...

• *entre deux voyelles ou entre deux consonnes différentes* (*règlement...)

... il respecte le **règ**-

ment...

• *entre -x- représentant deux consonnes, [ks] ou [gz], et la voyelle qui précède* (*e-xamen...)

... la période des **e**-

xamens approche...

• *avant ou après -y- intervocalique correspondant à deux phonèmes* (cra*y*on, pa*y*er...).

... il a cassé son **cray-**

on...

On peut effectuer la coupure du mot :

- *au niveau du trait d'union d'un mot composé (grand-père...)*

... elle est partie chez ses **grands-**

parents...

- *entre deux consonnes identiques (consonnes doubles : col**l**-lègue gram**m**-maire, s'**ef**-forcer...)*

... il aime se promener dans son **vil-**

lage...

- *entre -x- et -y- et la voyelle précédente, quand ces lettres correspondent à une seule unité phonique (di-xième, ma-yonnaise...).*

... il a terminé **di-**

xième au cross de son école...

2. un rôle lexical : dans des mots composés librement formés (train-train) ou dans des suites de mots figées (va-nu-pied), le trait d'union marque l'unité du mot ainsi constituée : *arc-en-ciel, timbre-poste, chou-fleur, coffre-fort.*

Le trait d'union marque généralement le stade intermédiaire entre la création du mot à partir de plusieurs et le moment où la soudure interviendra. Par exemple, le Journal officiel de la République française a publié, le 6 décembre 1990, des « *Rectifications de l'orthographe* », proposées par le Conseil supérieur de la langue française, où il est fait mention du remplacement du trait d'union par la soudure dans un certain nombre de mots. Ainsi, il a été proposé que *porte-monnaie* s'écrive désormais *portemonnaie*.

Cependant, l'orthographe des mots composés ne suit pas toujours la règle générale : le trait d'union n'est pas toujours employé (*garde champêtre, compte rendu*), notamment dans les composés comportant une préposition (*pomme de terre, mot à mot, eau de vie*). De même, les séries ne sont pas toujours régulières : *contresens, faux sens, non-sens*.

Le Conseil supérieur de la langue française propose [1990] la soudure des mots fortement ancrés dans l'usage : composés d'un verbe suivi d'un nom (*croquemitaine, faitout*), composés d'éléments nominaux et adjectivaux (*autostop, millefeuille*), onomatopées (*ping pong, tohubohu*) ; par ailleurs, il généralise le trait d'union à tous les noms de nombre composés, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs à cent (*cent-soixante-et-onze*).

Notons que le trait d'union évite les confusions du type : cela **peut être** une solution (groupe verbal) et c'est peut-être une solution (adverbe). On voit bien que le trait d'union marque la différence existant entre deux classes grammaticales.

3. un rôle syntaxique : dans certains groupements de termes dans la phrase, on emploie aussi le trait d'union (la liste suivante non limitative) :

- entre le verbe et les pronoms clitiques qui le suivent (sujet postposé ou complément): *crois-tu, dis-je, dit-il, dites-le-lui, allez-vous-en*, sauf si les pronoms sont rattachés à un infinitif qui suit : *viens le voir...*
- entre le pronom personnel et même : *moi-même, vous-mêmes...*
- avant et après le *-t-* euphonique intercalé entre le verbe à la 3^e personne du singulier et les sujets postposés *il, elle, on* : *chante-t-elle, répliqua-t-il*. Mais on écrit *va-t'en*, car *t'* représente le pronom personnel *te* élide.
- devant les particules *-ci* et *-là* associées aux pronoms et déterminants démonstratifs : *celui-ci, celles-là, cet homme-ci, ces paroles-là*, et dans les adverbes composés de *ci* et *là* : *ci-dessus, ci-après, ci-contre, ci-joint, là-dedans, là-bas, là-haut, de-ci, de-là...*

D'autres cas demandent le trait d'union, qui s'emploie, à chaque fois, avec de nombreuses exceptions et particularités.

On voit bien que la règle sur le trait d'union est en constante évolution.

Article réalisé à partir de la *Grammaire méthodique du français*, de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, aux éditions PUF, 1994.